



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

3182-005286-0018-0



Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 30 21 661 448 407
Déclarant 2 (C) : 30 55 231 183 508
Référence de l'avis : 25 77 M012033 72
Adresse d'imposition :

4 PL DES DEPORTES

77170 BRIE COMTE ROBERT

Numéro FIP : 770 00 00 0550417755
Numéro de rôle : 917
Date d'établissement : 14/05/2025
Date de mise en recouvrement : 31/05/2025

Identifiant service : 77016

AFANE ELA CINDY LAURA
OU ONANA BEYEGUE JEAN-CLAUDE
4 PL DES DEPORTES
77170 BRIE COMTE ROBERT

Somme qui vous est remboursée

90,00 €


Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vous serez remboursé prochainement par lettre-chèque ou virement.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Revenu fiscal de référence : 15 302
Nombre de parts : 3,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2025

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2023

N° fiscal : 30 21 661 448 407

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : AFANE ELA
 Déclarant 2 - Nom de naissance : ONANA BEYEGUE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	------------------------------	----------------	-----------------------------------

M

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
02		01		3,50

IMPOT SUR LE REVENU	Declar. 1	Declar. 2	Total
Détail des revenus			
Salaires.....	23 416	2 000	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 9 619		
Déduction minimale.....		- 495	
Salaires, pensions, rentes nets.....	13 797	1 505	15 302
Revenus perçus par le foyer fiscal			
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			31
Revenus de capitaux mobiliers imposables (7).....			0
Revenu brut global.....			15 302
Revenu imposable.....			15 302
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)			0
IMPOT NET			0
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers (44).....	62	62
BASE IMPOSABLE.....	62	62
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition.....	6	5
Total des prélèvements sociaux nets.....		11

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2023 dû (53):	0
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :	- 90
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....	- 90

PRELEVEMENTS SOCIAUX

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2^e année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Solde des prélèvements sociaux 2023 (53):

* 0

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES LE MONTANT
 QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

90

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25)

15 302

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

	Declar. 1		Declar. 2
Plafond total de 2022	16 394		16 394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021	4 114		4 114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022	+ 4 114	+	4 114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023	+ 4 114	+	4 114
Plafond calculé sur les revenus de 2023	+ 4 399	+	4 399
Plafond pour les cotisations versées en 2024	= 16 741	=	16 741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source-ou-appelez-le-0809-401-401)